

prior to a government decision on their acceptability. The Government will assist Canadian companies wishing to repatriate assets or to bid for ownership or control of companies subject to takeover offers by non-Canadians.

IV. *Strengthening National Institutions*

To increase the confidence of Canadians that their national institutions can respond effectively to their needs, my Government will propose a program to make Parliament both more efficient and more responsive.

You will be asked to appoint a committee of Parliament to examine the electoral system in order to ensure that the highest degree of representativeness and responsibility is achieved and that the confidence of Canadians in parliamentary institutions is strengthened.

As part of its commitment to renewed federalism, my Government will revive the process of constitutional reform. My Ministers are committed to the full development of Canada's two major linguistic communities and to the enhancement of our mosaic of cultures. My Government will seek to constitutionally entrench a bill of civil and human rights, including language rights.

Members of Parliament, whatever their party, agree on the need to guarantee to Canadians greater access to information of concern to them. Freedom of information legislation will be introduced to provide wide access to government documents. The right accorded to Ministers to withhold government documents from courts of law under Section 41(2) of the Federal Court Act will be removed.

Legislation will also be presented to extend the rights of access by individuals to their personal information held by the government and to provide greater protection for privacy by further restricting the use that may be made of that information.

Also, in response to the recommendations of the Marin Commission, the RCMP Act will be amended to formalize internal discipline and grievance procedures, and to provide for an external authority to review public complaints about the behaviour of any member of the RCMP.

It is my Government's hope that these measures will serve in the years ahead as a fundamental bond of trust between government and people.

d'achat par des entreprises étrangères avant que le gouvernement ne décide si elles sont acceptables ou non. Le gouvernement prêtera son concours aux entreprises canadiennes qui veulent racheter leur actif actuellement en mains étrangères ou faire concurrence aux sociétés désireuses de devenir propriétaires ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes.

IV. *Consolidation des institutions nationales*

Pour raffermir la conviction des Canadiens que leurs institutions nationales sont en mesure de répondre à leurs besoins, mon gouvernement proposera un programme destiné à rendre le Parlement plus efficace et plus sensible aux besoins de la population.

Vous serez invités à mettre sur pied un comité parlementaire chargé d'étudier le système électoral, afin d'assurer à nos institutions parlementaires un maximum de représentativité et de responsabilité, et de renforcer la confiance des Canadiens dans leur système de gouvernement.

Pour satisfaire à son engagement de renouveler le fédéralisme, mon gouvernement relancera le processus de réforme constitutionnelle. Mes ministres prennent l'engagement de travailler au plein épanouissement des deux principaux groupes linguistiques du Canada et au développement des diverses cultures qu'on retrouve au pays. Mon gouvernement cherchera à inscrire dans la Constitution une déclaration des droits et libertés, y compris les droits linguistiques.

Les députés, de quelque allégeance qu'ils soient, s'entendent sur la nécessité de rendre plus accessible aux Canadiens l'information qui les touche. Une mesure législative sur la liberté d'information sera déposée afin de donner un vaste accès aux documents gouvernementaux. Le droit d'un ministre de ne pas remettre aux tribunaux certains documents gouvernementaux, en vertu du paragraphe 41(2) de la Loi sur la Cour fédérale, sera supprimé.

Mon gouvernement déposera aussi un projet de loi visant à accroître le droit d'accès de l'individu à l'information que possède le gouvernement sur son compte et à mieux protéger la vie privée en restreignant davantage encore l'utilisation possible des renseignements personnels.

Conformément aux recommandations de la Commission Marin, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada sera modifiée pour réglementer la discipline interne et les procédures de grief, et pour permettre à une autorité extérieure d'être saisie des plaintes du public au sujet du comportement des membres de la G.R.C.

Mon gouvernement espère que ces mesures permettront dans les années à venir de tisser des liens de confiance réciproque entre le gouvernement et la population.